BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2026 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	CHANAZ	HUSSON Yves	
6	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
15	MOUXY	MORET Jean-Paul	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
17	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
18	SAINT OURS	ALLARD Louis	
19	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

MOTZ CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le vingt-neuf septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (8 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 3 procurations.
Jean-Claude LOISEAU est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : B-84 Année : 2026

Exécutoire le : 14 OCT. 2026

Publiée / Notifiée le : 14 OCT. 2026

Visée le : 14 OCT. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Jean-Claude LOISEAU en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC ★ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ★

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LOISEAU

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 24
- Présents et représentés : 27
- Abstentions : 0
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Délibération B-84 : Désignation du secrétaire de séance
Date de transmission de l'acte :	14/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	14/10/2026
Numéro de l'acte :	d6040 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20261006-d6040-DE
Date de décision :	06/10/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees 5.2.3. Autres